



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 28 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 20 décembre 2019 (S/2019/1012), dans laquelle j'ai informé la Présidente du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et à sa réponse datée du 27 décembre 2019 (S/2019/1013), dans laquelle elle a pris bonne note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. À cet égard, je souhaite vous informer des dernières activités et avancées de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 dans l'affaire du différend frontalier et territorial opposant le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'Organisation, j'ai continué de faciliter la mise en œuvre de cette décision.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigeria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008) ; tracé de la frontière maritime (mai 2007) ; fin du régime spécial de transition quinquennal et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013).

La Commission mixte a également approuvé les recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

Au cours de l'année 2020, sous la présidence de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, la Commission mixte a continué de contribuer à l'exécution de l'arrêt, notamment en encourageant le dialogue et la communication entre les deux parties.

La réalisation des objectifs fixés pour 2020 a toutefois été fortement entravée par les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les opérations sur le terrain ont en effet dû être reportées à la suite de la fermeture des



espaces aériens, ainsi que des frontières terrestres du Cameroun, du Nigeria et du Sénégal, à partir de la mi-mars. L'équipe d'appui des Nations Unies a toutefois pu réunir les parties par visioconférence afin de poursuivre ses travaux, bien que de façon restreinte. Les opérations sur le terrain ont repris en novembre, lorsque la Sous-Commission chargée de la démarcation et le comité directeur du projet se sont réunis au Cameroun. La construction de bornes reprendra en janvier 2021, sachant que 322 bornes devraient être installées dans les montagnes de Gotel dans les États de Taraba et d'Adamawa au Nigeria, limitrophes de la région d'Adamawa au Cameroun. La phase suivante de construction se poursuivra jusqu'à la fin de 2021.

Pour achever les travaux de la Commission mixte, il reste à mener les activités suivantes :

- a) Parvenir à un accord entre les deux parties sur les zones restant à délimiter, sur la base de méthodes d'évaluation et de démarcation hors site ;
- b) Faciliter la construction et la pose de bornes frontière, financées au moyen du fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation ;
- c) Établir les cartes définitives et une déclaration sur la délimitation de la frontière ;
- d) Promouvoir la coopération transfrontière, notamment la coopération maritime et les contrôles de sécurité coordonnés le long de la frontière terrestre ;
- e) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation ;
- f) Mettre en œuvre la stratégie d'achèvement en transférant progressivement les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu'en 2003, la Commission mixte était entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Par la suite, de 2004 à 2020, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature en mettant à sa disposition des experts militaires et des juristes. Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et les deux pays, de même que l'Allemagne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation. Entre 2018 et 2019, les parties ont abondé ce fonds à hauteur de 6 millions de dollars.

Comme ce fut le cas ces dernières années, et étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte pour l'année 2021.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**